



Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

1.0 Introduction

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a besoin d'un spécialiste technique en matière de réglementation et des connaissances approfondies sur les aspects techniques et réglementaires des activités de la CCSN. Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) vise à informer de l'intention de la CCSN d'accorder un contrat pour ces services à :

M. Vinh Tang
Verify Reactor Safety
6408 Promenade Loire
Ottawa (Ontario)
K1C 3C8

Toutefois, avant d'accorder un contrat, la CCSN aimerait donner à d'autres fournisseurs l'occasion de démontrer qu'ils sont en mesure de répondre aux exigences stipulées dans le ce PAC en présentant un énoncé des capacités au cours de la période d'affichage du présent PAC, qui est d'une durée de 15 jours civils.

Si d'autres fournisseurs éventuels présentent au cours de la période d'affichage un énoncé des capacités qui répond aux exigences stipulées dans le présent PAC, la CCSN lancera alors un processus d'appel d'offres par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement ou en sollicitant des propositions directement auprès des fournisseurs.

Si, à la date de clôture précisée ou avant celle-ci, aucun autre fournisseur n'a présenté un énoncé des capacités répondant aux exigences stipulées dans le PAC, le marché sera adjugé au fournisseur indiqué ci-dessus.

2.0 Contexte

Pendant leur carrière, les spécialistes techniques de la CCSN acquièrent un bagage de connaissances sur la conception, le fonctionnement et la conduite d'une centrale nucléaire lors d'un accident ainsi que sur les diverses normes et exigences réglementaires (tant canadiennes qu'internationales) que la conception et les procédures d'exploitation doivent respecter. Ces connaissances permettent aux spécialistes techniques d'établir efficacement une base pour l'homologation des centrales nucléaires et de veiller à leur fonctionnement en toute sécurité, soit des activités qui sont essentielles au mandat de la CCSN.

Au moment où ces experts prennent leur retraite ou quittent la CCSN, leurs connaissances des installations nucléaires canadiennes s'envolent. On propose ainsi de documenter ces connaissances importantes sur le fonctionnement et les règlements liés aux centrales nucléaires de façon claire et concise pour permettre aux responsables de la réglementation suivants d'évaluer ces connaissances et de les utiliser pour exécuter leurs tâches. Ainsi, les connaissances acquises par les employés qui prennent leur retraite ou quitte la CCSN seront transférées aux employés actuels de la CCSN.

La CCSN a besoin d'un spécialiste technique en matière de réglementation et des connaissances approfondies sur les aspects techniques et réglementaires des activités de la CCSN. Les travaux comprendront ce qui suit :



Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

2.1 Objectifs

Faire appel à un expert de la CCSN à la retraite ayant une vaste expérience en matière de réglementation et des connaissances approfondies sur les aspects techniques et réglementaires des activités de l'organisation. L'expert devra documenter plusieurs domaines dans lesquels il possède une expérience et des connaissances personnelles uniques afin d'en transmettre l'essence à d'autres employés de la CCSN.

2.2 Portée des travaux

La portée des travaux comprend la documentation, selon une structure définie, de l'expérience et des connaissances acquises lors de la participation aux activités ou aux décisions suivantes :

1. interaction entre le combustible en fusion et le modérateur;
2. accident de perte de réfrigérant primaire et accident de perte de modérateur;
3. rendement des filtres des SRUC des CANDU;
4. circuit modérateur comme source froide (y compris l'évaluation de la circulation et du sous-refroidissement du modérateur);
5. reclassification des événements lors d'une rupture du tuyau d'alimentation;
6. remplissage des canaux de combustible des réacteurs CANDU;
7. refroidissement des barres de compensation;
8. comportement du combustible à haute température et du canal de combustible.

D'autres domaines pourraient être ajoutés.

2.3 Tâches à effectuer

Pour chacun des domaines susmentionnés, les tâches à effectuer comprennent ce qui suit :

1. inventaire des dossiers de la CCSN sur le sujet;
2. présentation de la matière traitée de manière concise et accessible quant aux éléments fondamentaux de la question et à sa résolution;
3. sollicitation d'examen par les pairs et prise en compte des commentaires formulés par d'autres employés de la CCSN;
4. publication des documents finaux dans les pages de la CCSN sur le site GCpédia du gouvernement du Canada.

Le contrat proposé est pour une période de une (1) année.

La valeur estimative du contrat est de 35 000,00 \$. Les taxes applicables sont en sus.

3.0 Exigences minimales obligatoires

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- Expérience : Vingt-cinq années d'expérience dans le domaine de l'énergie nucléaire (soit dans l'industrie, soit dans un organisme de réglementation), dont au moins la moitié à travailler avec des réacteurs nucléaires CANDU;
- Connaissance et compréhension approfondies du processus de réglementation canadien dans le domaine des réacteurs nucléaires de puissance, de l'exploitation des réacteurs CANDU de même que des phénomènes entourant les accidents dans les réacteurs CANDU;



Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

- Études : Diplôme d'études supérieures décerné par une université reconnue dans le domaine des sciences ou de l'ingénierie.

4.0 Justification du fournisseur présélectionné

Le fournisseur recommandé possède des connaissances approfondies du fonctionnement des phénomènes entourant les accidents dans les réacteurs CANDU acquises au cours de 30 années d'expérience de travail avec les réacteurs de puissance. De plus, le fournisseur recommandé possède une vaste expertise dans les analyses de documents de réglementation, de même que l'expertise nécessaire pour évaluer de manière efficace les programmes et la conception des centrales nucléaires canadiennes selon les critères réglementaires décrits dans les documents susmentionnés. L'objectif de ce contrat vise à faire en sorte que la CCSN maintienne le savoir sur le fonctionnement et la réglementation des centrales nucléaires canadiennes et le fournisseur recommandé offre une mine de connaissances dans ce domaine.

5.0 Propriété intellectuelle

Le Canada entend conserver tout titre de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux découlant de l'exécution du contrat proposé étant donné que le but premier du contrat consiste à générer des connaissances et des renseignements en vue d'une diffusion publique.

6.0 Énoncé des capacités

Les fournisseurs qui se considèrent entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé des capacités par écrit à l'autorité contractante, dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé des capacités doit clairement faire la preuve que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont le 1^{er} avril 2014 à 14 h 00 (HNE)).

7.0 Coordonnées

Les questions et la présentation des énoncés des capacités doivent être adressées à :

Joanne Gariepy
Agente des contrats
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C. P. 1046, Succursale. B
Ottawa (Ontario)
Canada
K1P 5S9

Téléphone : 613-995-9939
Télécopieur : 613-995-5086
Courrier électronique : Joanne.Gariepy@cnsccsn.gc.ca

8.0 Renseignements sur la politique

Règlement sur les marchés de l'État (RME) – article 6, alinéa d) les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne.